



**DIRECTION DE LA RECHERCHE
& DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Affaire suivie par la DRRI
Courriel : drri@univ-evry.fr

Evry, le 28 août 2017

Le Président

A l'attention de :

La Communauté Universitaire

Objet : Recommandations pour les séjours à l'étranger

Cette note présente les différentes recommandations lors des déplacements à l'étranger à titre temporaire ou bien pour un séjour de plus longue durée quel qu'en soit l'objet : séjour d'études, stage à l'étranger (une convention avec la structure d'accueil est obligatoire), stage de langues, mission, séjours de recherche, participation à un colloque etc...

La classification des pays « à risques » par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)

Avant le départ et pour toutes les destinations, il faut se référer au site « Conseils aux voyageurs » du MEAE:

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Les destinations sont classées suivant 4 niveaux de vigilance :

- Vert : Vigilance normale,
- Jaune : Vigilance renforcée,
- Orange : Déconseillé sauf raison impérative,
- Rouge : Formellement déconseillé.

Les destinations classées « Vert » ne posent pas de problème.

Les destinations « Jaune » sont la plupart du temps, **accessibles avec des précautions**.

Les destinations « Orange » et « Rouge » présentent un niveau de risque élevé et les déplacements et ou séjours dans ces zones sont à éviter dans la mesure du possible.

Il est demandé aux personnes habilitées à signer les ordres de missions d'examiner avec le plus grand soin et la plus grande vigilance les demandes d'ordre de mission pour les zones classées « Jaune » ou « Rouge ».

Il en est de même pour les étudiants. Il est demandé aux personnes habilitées à signer les contrats d'études et les conventions de stage à l'étranger d'être particulièrement vigilantes sur les destinations des étudiants en mobilité et ce quel que soit leur nationalité

Toutes les conventions de stage à l'étranger devront être préalablement, c'est-à-dire avant le début du stage, examinées par la DRRI avant la signature du directeur de la scolarité et des examens.

A noter que pour un même pays il peut exister plusieurs zones dont le niveau de risque est différent, comme par exemple les frontières.

La plateforme Ariane

Le Centre de crise du MEAE a conçu un portail Internet permettant à tous de se déclarer gratuitement et facilement lors de vos séjours et déplacements à l'étranger dont la durée est inférieure à 6 mois. Les données enregistrées pourront être exploitées, en cas de crise uniquement, par le Centre de crise et par les ambassades, afin de contacter les utilisateurs dans l'hypothèse où

des opérations de secours seraient organisées.

Ariane permet, ainsi, de :

- recenser les Français déclarés présents dans une zone touchée (crise, émeute, catastrophe naturelle ou sanitaire, etc.),
- informer les ressortissants par téléphone ou par SMS,
- contacter la personne désignée par le voyageur comme référente **en France** à prévenir en cas d'urgence, afin de donner, d'obtenir ou de recouper les informations.

L'Université **demande au personnel et aux étudiants de s'inscrire** sur la plateforme Ariane avant leur départ et ce quel que soit la durée de la formation. La plateforme est accessible à l'adresse suivante :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/>

Le Registre des Français à l'étranger

Pour les séjours supérieurs à **6 mois**, il est vivement recommandé de s'inscrire gratuitement au Registre des Français établis hors de France. L'inscription se fait en ligne sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Elle permet notamment de :

- faciliter l'accomplissement de formalités administratives et l'obtention de documents administratifs ;
- recevoir régulièrement des informations notamment sur la situation sécuritaire du pays.

Groupes d'étudiants

Les groupes d'étudiants pour des visites organisées par les composantes de l'Université, dans des pays classés « vert » ou « jaune », devront être déclarés par voie électronique à la Direction de la Recherche et des Relations Internationales (DRRI) :

drri@univ-evry.fr


La DRRI se chargera de signaler la présence du groupe aux représentations consulaires et/ou diplomatiques du pays. Ce signalement ne remplace en aucun cas l'inscription individuelle sur la plateforme Ariane.

Les déplacements de groupe d'étudiants dans les destinations classées orange ou rouge ne sont pas autorisés.

Avant et pendant le voyage

- consulter le site du MEAE avant le départ et tenir le plus grand compte de ses recommandations,
- signaler votre présence et vos itinéraires aux représentations consulaires ou diplomatiques,
- suivre les prescriptions des autorités locales en matière de sécurité, notamment lors de vos déplacements,
- rester vigilant dans vos contacts et vos fréquentations.
- conserver une copie des documents d'identité (passeport, carte nationale d'identité) en lieu sûr lors de leur déplacement à l'étranger).
- accorder une vigilance toute particulière à vos effets personnels pouvant contenir des données personnelles et/ou professionnelles ou des informations à caractères scientifiques tels que smartphones, ordinateurs portables, clés USB, cahier de laboratoires, travaux de recherche etc...)

Patrick CURMI
Président de l'Université d'Evry Val
de la Seine



UNIVERSITÉ D'ÉVRY VAL DE LA SEINE